

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Pascal BROCHARD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Olivier LE GUYADER, M. Pascal BINET, Mme Christelle BRILLAUD, M. M. Jacqueline BLAIN, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Antoine SANTOS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 09/02/2024

Mme Christelle SOURISSE est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-02/09

OBJET : CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE – PARCELLE SISE A LA BRETONNIERE

Monsieur Gilbert ARRIVE, adjoint en charge de l'urbanisme explique que la voirie qui dessert les maisons d'habitation sises du 3 au 8 La Bretonnière constitue toujours une parcelle cadastrée.

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L141-1 et L141-3 du code de la voirie routière

Considérant que cette voie est ouverte à la circulation et que tous les travaux de viabilisation sont achevés

Considérant que le classement des voies est dispensé d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par la voie.

De ce fait, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide le classement dans le domaine public de la parcelle XT 122 (La Bretonnière).

Madame le Maire est chargée de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Christelle SOURISSE



LE MAIRE,
Émilie DUPREY

